

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

**Armées.**

**SECTION « GENDARMERIE »**

**SECTION COMMUNE**

Par M. Henri PARISOT,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Maurice Carrier, Léon Chambaret, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Edouard Grangier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, François Schleiter, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexes 45 et 46), 684 (tomes III et VII) et In-8° 52.**

**Sénat : 38 et 39 (tomes I, II et III, annexes 38 et 39) (1973-1974).**

---

**Lois de finances. — Défense nationale - Armée - Gendarmerie.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant de vous présenter les observations générales de votre Commission sur la Section « Gendarmerie » et sur la Section commune du budget des Armées, nous vous rappelons, très brièvement, le montant des crédits de paiement qui leur sont affectés (en chiffres arrondis au million).

Gendarmerie :

Titre III. 3.035 millions de francs (augmentation de 14,32 %).

Titre V. 448 millions de francs (augmentation de 13,24 %).

Section commune :

Titre III. 4.432 millions de francs (augmentation de 9 %).

Titre V. 5.652 millions de francs (augmentation de 10 %).

Ces chiffres globaux étant indiqués, notre propos est de traiter en premier lieu de la situation actuelle de la Gendarmerie sous l'angle de la « montée en puissance » qu'elle accomplit et de ses conséquences ; puis, d'examiner les crédits que, dans la Section commune, on peut considérer comme « en vitesse de croisière » (fabrications nucléaires, Service de santé, Service d'information et de relations publiques des Armées) ; en enfin, comme chaque année, de vous proposer quelques réflexions sur la condition militaire.



## I. — SECTION « GENDARMERIE »

### La montée en puissance de la Gendarmerie.

Caractéristiques  
générales  
du budget  
la Gendarmerie

Du document qui présente le budget militaire en « budgets de programmes », nous voulons extraire, pour commencer l'examen de la Section « Gendarmerie », les traits caractéristiques de son programme pour 1974.

Les objectifs *particuliers* (1), l'an prochain, consisteront, en effet, pour la Gendarmerie *métropolitaine* :

- à augmenter le taux d'activité des unités territoriales en matière de surveillance générale par un accroissement des effectifs et des crédits d'activité opérationnelle (les personnels d'active verront leur nombre augmenter de 977 unités au total) ;
- à faire appliquer les directives gouvernementales en matière de sécurité routière par l'accroissement des effectifs spécialisés et des moyens techniques, ce qui se traduira par une augmentation de 110 personnels d'active dans les unités d'autoroutes, et de 180 pour les pelotons motorisés, sur les 977 cités à l'alinéa précédent ;
- à assurer la protection de la force nucléaire stratégique (F.N.S.) par un renforcement en effectifs des unités territorialement concernées (80 personnels d'active de plus) ;
- à maintenir ou à améliorer la capacité des autres éléments de programme, qui bénéficient de crédits supplémentaires d'activités (notamment pour l'entraînement de la Gendarmerie mobile à la défense opérationnelle du territoire).

Il convient de rappeler d'ailleurs que c'est la III<sup>e</sup> loi de programme qui prévoyait un renforcement des effectifs de la Gendarmerie (5.000 hommes d'active et 3.000 du contingent) (2) : pour 1974, l'annuité prévue par la loi de programme était de 1.000 officiers et sous-officiers. Comme le dernier budget, celui de 1974 prévoit un supplément, qui,

---

(1) Voir annexe I.

(2) Voir, en annexe II, le tableau des effectifs de la Gendarmerie au 1<sup>er</sup> juillet 1973.

au regard des 1.250 emplois créés en 1973 sera de 200 pour l'ensemble de la Gendarmerie. Au total, l'augmentation de 1974 sera donc de 1.200 postes d'active dont 80 pour la Gendarmerie d'outre-mer et 15 postes de personnels féminins. Enfin, le budget qui nous est soumis prévoit la réalisation en 1974 de 1.000 emplois supplémentaires d'appelés du contingent (gendarmes auxiliaires).

A propos de ces gendarmes auxiliaires du contingent, 4.500 environ ont été incorporés depuis 1970. Il est donc permis d'émettre un avis sur cette formule.

Elle a un grand succès auprès des appelés, puisqu'une seule candidature sur six est retenue. Elle a aussi une incidence heureuse sur le recrutement de l'arme, puisque 50 % environ y restent pour faire carrière.

Il existe cependant quelques inconvénients. Leur formation (4 mois) exige un instructeur pour six appelés, et le temps de leur utilisation n'est donc guère que de six mois. Cette formation est moins complète que celle d'un gendarme traditionnel, et l'auxiliaire n'a pas acquis la même formation militaire.

L'ensemble des mesures concernant ces effectifs entraîne une augmentation sensible (2.282 millions contre 1.981 millions en 1973) dans l'ensemble des crédits de rémunérations et de charges sociales. C'est le point financier du budget de la Gendarmerie qui doit être le plus souligné ; il présente en effet une augmentation de 14,9 %. Au demeurant, le budget global de la Section « Gendarmerie » est marqué par un accroissement de 14,18 % pour l'ensemble des crédits de paiement, tant pour le fonctionnement que pour l'équipement, pourcentage nettement supérieur à celui de l'ensemble des budgets des Armées (dont les crédits « gendarmerie » représentent à peu près un dixième).

\*  
\*\*

**Amélioration  
de la condition**

Sans entrer plus avant dans le détail du « budget de programme » de la Gendarmerie métropolitaine, il convient de remarquer tout de suite que, pour 1974, le projet de loi de finances prévoit la quatrième et avant-dernière tranche de l'amélioration de la pyramide des grades : rappelons que cette mesure, chaque année, aura représenté la création de 741 emplois d'adjudants-chefs, adjudants et maréchaux des logis-chefs, gagée par la suppression de 741 emplois de gendarmes de classe exceptionnelle et de gendarmes.

D'autre part, la loi de finances augmente de 19 % les primes d'habillement et, fait à remarquer, supprime pour les jeunes gendarmes la lourde charge de la première constitution du paquetage par la mise en place d'un système d'habillement en nature.

Comme chaque année, votre rapporteur a reçu et examiné un certain nombre de demandes présentées par les associations d'anciens militaires de la Gendarmerie, pour eux-mêmes et pour leurs camarades d'active.

Deux d'entre elles se trouvent satisfaites dans le projet de budget qui nous est soumis. D'autres, communes aux différentes armes, ne peuvent trouver une solution que dans le cadre de dispositions générales. Il en est une cependant sur laquelle nous attirons l'attention du Gouvernement. Elle intéresse la revalorisation de la majoration spéciale accordée aux militaires non officiers de la Gendarmerie qui n'a pratiquement subi aucune majoration depuis de 1<sup>er</sup> janvier 1938. La progression constante des soldes fait apparaître que l'avantage consenti à l'origine ne correspond plus actuellement qu'à un montant très faible de la pension de retraite.

\*  
\*\*

Les matériels

Pour ce qui est des matériels (1) de la Gendarmerie, nous savons qu'il se pose pour elle un problème d'avenir important : elle est en effet en train de devenir, elle aussi, une *arme de matériels*. Sans parler de ses besoins en moyens de transport (aussi bien aériens que terrestres) et en blindés spécifiquement adaptés à sa mission, la Gendarmerie doit faire face de plus en plus à un problème de transmissions et d'informatique. Ses transmissions, en effet, sont insuffisamment coordonnées avec les autres réseaux ; elles doivent tendre à une meilleure liaison avec celles de la D.O.T., du Ministère de l'Intérieur et avec les moyens d'ensemble de l'informatique.

Dans les années à venir, l'effort devra vraisemblablement porter sur la création de nouveaux réseaux de télé-informatique et sur l'élaboration d'un système d'informatique couvrant autant la gestion que l'information.

Pour l'immédiat, le présent projet de budget marque un retard dans l'exécution des mesures prévues par la loi de programme, tant en ce qui concerne les matériels de transmissions que pour ce qui est des matériels de transport.

---

(1) Voir, en annexe III, le tableau de l'état d'avancement des réalisations de la III<sup>e</sup> loi de programme en ce qui concerne les principaux matériels de la Gendarmerie.

Au total donc, cette Section « Gendarmerie » du budget, si elle ne permet pas de réaliser complètement les prévisions en matériels, paraît caractérisée par un effort très notable en faveur des personnels et par un accroissement important de leur effectif, plus important que ne le prévoyait la loi-programme elle-même.

\*  
\*\*

**La Gendarmerie  
à la croisée  
des chemins**

Les diverses mesures qui ont porté sur la Gendarmerie au cours des dernières années et dont les deux principales, à nos yeux, sont l'augmentation considérable de son effectif et la possibilité qu'elle a acquise d'incorporer des appelés du contingent, nous amènent, au point où elle en est de son évolution, à réfléchir à la façon dont se présente son avenir.

**Les tâches**

Il est certain que sa mission comporte une présence permanente dans le cadre d'un *quadrillage national* et que ce serait une erreur de la refouler uniquement sur les campagnes. Son rôle dissuasif dans l'organisation de la défense suppose donc, pour être pleinement assuré, un effort d'équilibre, dans la gestion des effectifs et dans leur implantation.

Mais surtout, il ne faut pas perdre de vue que, si on demande « du gendarme » partout et pour faire, sinon n'importe quoi, du moins de plus en plus de tâches diverses, le gendarme a, avant tout, une tâche de *prévention*, à laquelle se joint celle de *police judiciaire*. Or, il est de plus en plus souvent sollicité pour faire de l'assistance et du secours. Ces tâches sont, bien sûr, acceptées mais, tout en constituant un surcroît de travail, elles finiront par masquer les tâches spécifiques et prioritaires de la Gendarmerie.

**L'état militaire**

Dans la même optique, il est bon de rappeler que la Gendarmerie est et doit demeurer *fondamentalement militaire* et qu'il est bon et souhaitable qu'elle reste dans le giron de l'Armée de Terre, dont elle fait partie intégrante.

Le fait qu'aujourd'hui ses effectifs sont un peu supérieurs à ceux de la Marine (1) a amené certains esprits — et non des moindres — à évoquer la possibilité de transformer la Gendarmerie en une

---

(1) Effectifs budgétaires prévus pour 1974 :

Gendarmerie .....	72.294 au total ;
Marine .....	68.330 au total.

« quatrième armée » relativement autonome. Nous pensons, pour notre part, qu'une telle « armée » qui se détacherait, plus ou moins fatalement, des Armées proprement dites, perdrait tout d'abord son caractère militaire spécifique et, à la longue, serait guettée par nombre de tentations qu'il nous semble inutile d'approfondir davantage.

Il n'en reste pas moins que, au cours d'opérations nationales comme « route-armée », la Gendarmerie a prouvé qu'elle était parfaitement capable, tout en coopérant avec les autres unités de l'armée de Terre, de savoir se mettre un peu en retrait. Mais jamais elle n'a abandonné sa responsabilité, tout particulièrement en ce qui concerne sa fonction de police judiciaire. Notons à ce propos la grande garantie de liberté que donne aux magistrats le choix entre plusieurs services de police dont, précisément, la Gendarmerie...

Un mot enfin sur son rôle dans la Défense opérationnelle du territoire (D.O.T.) ; il est lié à l'évolution même de la doctrine de D.O.T., évolution qui semble maintenant achevée par la prise en charge de la D.O.T. par le chef d'état-major de l'Armée de Terre. En D.O.T., les missions fondamentales de la Gendarmerie conservent toute leur importance, et l'on peut envisager sans peine qu'elle serait un relais nécessaire entre l'Armée et la population. C'est ainsi qu'elle a déjà pu jouer un rôle important dans le cadre de diverses manœuvres de D.O.T.

\*  
\*\*

Notre rapport ne serait pas complet si, dans cet effort de prévision, nous ne soulignons par l'importance d'éléments nouveaux, d'ordre social, qui affectent maintenant la vie quotidienne de l'arme et qui lui posent des problèmes d'adaptation.

L'un des principaux d'entre eux est celui de la *vie de la femme du jeune gendarme* : comme nombre d'autres jeunes femmes, elle est, de plus en plus fréquemment, appelée à avoir une activité professionnelle en propre ; très souvent elle est institutrice, par exemple. Il lui advient de plus en plus ainsi de faire des comparaisons où les astreintes imposées à son mari, ou encore ses conditions de logement, ne sont évidemment pas toujours un facteur d'enthousiasme. La tentation devient forte, parfois, pour le jeune gendarme, de regarder avec une certaine envie vers la police, par exemple, ou de quitter la Gendarmerie après quinze ans de service.

**Le casernement**

Dans cette optique, le problème des casernements est et reste essentiel (1). Depuis dix ans, les budgets de l'Etat, et, hâtons-nous de le dire, les budgets des collectivités locales ont fait des efforts très considérables dans ce domaine ; mais les besoins, qui s'accroissent d'ailleurs du fait de l'augmentation des effectifs, restent, eux aussi, considérables, et l'on ne peut prévoir qu'ils seront entièrement satisfaits avant dix ans. Dans certains cas, ils ont été réglés, de façon un peu boiteuse, par le logement en H.L.M. ; cette formule ne pouvait être qu'une exception, car, si le gendarme doit vivre *avec* la population, l'accomplissement de sa mission serait gêné par le fait qu'il vivrait *dans* la population, ne serait-ce que pour de simples raisons de liaison et d'efficacité dans le service. Mais il n'est pas absolument certain que les casernes restent pour autant la formule d'avenir des logements de Gendarmerie : peut-être serait-il bon de s'orienter vers un système « pavillonnaire », dont les avantages semblent évidents.

\*  
\*\*

En conclusion, il paraît certain que, malgré la crise actuelle des cadres de sous-officiers, le recrutement de la Gendarmerie reste bon. Mais il semble également qu'une évolution, là aussi, se prépare : les contrats de sous-officiers resteront-ils immuables ? Instituera-t-on des contrats de brève durée, ou des circuits courts ?

Quoi qu'il en soit, l'avenir des gendarmes sera et devra rester, à notre avis, l'avenir de *l'état militaire* dans son ensemble.

Cela étant dit, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Gendarmerie ».

---

(1) Voir, en annexe IV, le tableau des réalisations immobilières accomplies au cours des trois premières années de la loi de programme.

## II. — SECTION COMMUNE

### Les crédits « en vitesse de croisière ».

(*Équipement nucléaire — Service de santé — S.I.R.P.A.*)

En reprenant pour le présent chapitre le titre que nous lui donnions l'an dernier, nous voulons indiquer que, dans leur ensemble, les programmes fixés pour l'équipement nucléaire et le Service de santé des Armées, comme les crédits dont ils disposeront, ne marquent pas de différence notable, en valeur constante, par rapport à 1973. Il en est de même pour le Service d'information et de relations publiques des Armées (S.I.R.P.A.).

\*  
\*\*

Équipement  
nucléaire

Dans les dépenses consacrées aux *armements nucléaires*, les pourcentages d'augmentation correspondent d'une manière générale à ceux de l'ensemble du budget. Seuls les crédits de paiement consacrés à l'armement nucléaire tactique augmentent d'une façon particulière : ils passent de 500.700.000 F à 603.500.000 F, ce qui représente une majoration de 20 % environ. Cela correspond aux exigences du programme de fabrication de la bombe A.N. 52, destinée à équiper le missile sol-sol « Pluton » de l'Armée de Terre. L'apparition du « Pluton » dans les unités de manœuvre continue d'être attendue vers le milieu de 1974, où six régiments à six véhicules de tir seront constitués au sein de la Première Armée.

\*  
\*\*

Service de santé

Pour ce qui est du budget du *Service de Santé des Armées*, il n'appelle pas, comme tel, d'observation particulière. Mais, à l'occasion de son adoption, l'on peut être amené à se poser quelques questions au sujet du « malaise » que connaissent ses personnels depuis quelques années et dont la presse, en particulier, s'est faite l'écho.

Dès avant la réforme des corps de santé militaire, en 1968 (1), on pouvait constater le cas de jeunes médecins militaires qui, de bonne ou de mauvaise foi, rechignaient, une fois leurs études médicales terminées, à rester dans l'Armée pour la durée de service minimum exigée des officiers. Avaient-ils été mal informés, avant d'entreprendre leur formation ? Certains d'entre eux cherchaient-ils le moyen, après être devenus médecins aux frais de l'Armée, à échapper aux contraintes de l'état militaire ? Nous ne trancherons pas. Mais il est un fait que, d'une part, 18 médecins-aspirants ont refusé de passer leur thèse en 1971, puis 12 en 1972, et enfin encore 5 en 1973, et que, d'autre part, de 1962 à 1972, les entrées dans le corps des médecins des Armées n'ont compensé qu'un peu plus de la moitié des départs (2). Pendant ces 10 ans, 1.874 médecins ont quitté le corps, dont 72 % volontairement et, pour près de la moitié de ces derniers, avant vingt-cinq ans de service.

Rappelons en quelques mots qu'après vingt-cinq ans de service, les médecins sont mis *de droit* à la retraite, s'ils le demandent ; qu'entre quinze et vingt-cinq ans de service, leur demande doit être agréée par le ministre ; enfin, qu'à tout moment, ils peuvent offrir *leur démission*, mais que celle-ci ne peut être acceptée que *pour des motifs exceptionnels*.

Quoi qu'il en soit, et malgré les espoirs que l'on pouvait fonder sur la réforme des corps de services de santé des armées, l'on constate une désaffection certaine à l'égard de ces corps. Des mesures diverses, d'organisation et de gestion, tendant notamment à réduire les effectifs médicaux des centres de sélection, à diminuer la durée de la formation d'application, à améliorer les conditions de travail dans les unités comme dans les hôpitaux, à augmenter enfin le nombre de places mises au concours d'entrée dans les écoles de Lyon et de Bordeaux, ne semblent pas avoir été suffisamment efficaces pour redresser la situation.

Il semble donc qu'une réforme *du statut* (et non plus seulement *des corps*) des médecins et des pharmaciens-chimistes des armées serait le meilleur moyen de contribuer à la solution d'un problème dont on ne peut nier l'existence. Notre commission tiendra à cœur d'être tenue au courant des efforts qui s'accompliront en ce sens.

Dans le cadre des problèmes de personnel du Service de Santé, la situation des officiers d'administration de ce service mériterait d'autre part d'être réexaminée.

---

(1) Loi n° 68-703 du 31 juillet 1968.

(2) Effectif du corps en 1962 ..... 3.473.  
Effectif du corps en 1972 ..... 2.676.

Leurs attributions exigent une aptitude aux techniques modernes de gestion, découlant des responsabilités administratives très importantes qui leur sont imposées.

Dans l'état actuel des textes, l'accès au grade de colonel n'est pas possible pour les officiers d'administration du Service de Santé ; aussi le plafonnement du corps au grade de lieutenant-colonel entraîne le départ des meilleurs officiers.

Il est donc urgent de prendre des mesures en la matière.

\*  
\*\*

Le S.I.R.P.A.

Quant au Service d'information et de relations publiques des Armées (S.I.R.P.A.) (1) (dont le budget de fonctionnement passe de 6.181.036 F, en 1973, à 6.670.036, en 1974, ce qui représente une augmentation très faible), nous voudrions rappeler ce que nous en disions déjà l'an dernier : devant la nécessité vitale pour les Armées — dont nous reparlerons d'ailleurs dans la suite de ce rapport — d'établir un contact et un dialogue permanents avec l'opinion, le S.I.R.P.A. peut et doit jouer un rôle considérable. Récemment, lors des manifestations contre la « loi Debré » d'avril dernier, et à leur propos, que de fois les jeunes gens n'ont-ils pas usé de l'argument qu'ils n'avaient pas été informés suffisamment sur les modalités de la réforme du service national, et que leur appel sous les drapeaux les avait pris de court ! Que de fois les parents de ces mêmes jeunes gens ont repris la même argumentation !

Il est bien certain que, parmi eux, la majorité n'avait guère dû chercher l'information, mais il n'en est pas moins vrai, que dans la somme, parfois incohérente, de l'information déversée par les « mass media », *il faut crier fort pour se faire entendre.*

Or, pour des raisons peut-être étrangères à la volonté de ceux qui, à cette époque et avant, dirigeaient le S.I.R.P.A. il semble bien que ce dernier n'ait pas donné toute la mesure de ses possibilités. Actuellement, il assure toujours une bonne information à l'intérieur de l'armée, il publie toujours une excellente documentation, il organise toujours avec soin et compétence des voyages et visites d'information pour des journalistes et des membres des groupes socio-professionnels divers. Son programme pour 1974 paraît excellent.

---

(1) Voir, en annexe n° V, le tableau de l'activité du S.I.R.P.A. en 1973 et de ses prévisions pour 1974.

Mais, sans vouloir lui faire reproche de ce qu'il accomplit et qui est tout à fait dans la ligne de sa mission, nous aimerions qu'il ait un « impact » plus important sur le grand public, difficile à atteindre, certes, mais qui, en dernier examen, reste quand même le support de l'opinion, et qui — on l'a constaté dans les derniers mois — manifeste un intérêt croissant pour les problèmes de la Défense.

Qu'on ne voie pas dans ces mots un regret, mais bien plutôt une incitation et un encouragement dans le sens des relations publiques, afin de promouvoir un système d'information susceptible de permettre l'échange indispensable à l'amélioration du dialogue « Armée-Nation ».

### III. — LA CONDITION MILITAIRE

Il est devenu, depuis quelques années, de tradition que votre Rapporteur pour avis de la Section commune esquisse une vue d'ensemble de l'effort accompli pour l'amélioration de la condition militaire. Cet effort, en effet, se traduit en premier par l'inscription au budget de la Section commune de « mesures nouvelles » qui seront, dans les exercices suivants, ventilées entre les budgets des Armées.

Pour 1974, les mesures nouvelles portant sur la revalorisation et l'aménagement des soldes, traitements et indemnités, passeront à près de 509 millions, contre un peu moins de 382 millions en 1973, soit environ 127 millions d'augmentation.

Les principales mesures, acquises ou nouvelles, intéressant l'ensemble des personnels militaires peuvent, de façon très générale, s'analyser de la manière suivante :

- le retard des 21 points d'indice des sous-officiers sera rattrapé au cours de 1974 ;
- l'indemnité pour charges militaires fera désormais l'objet de réévaluations annuelles, qui seront calculées en fonction de celles de la Fonction publique ;
- les plans de réforme des catégories de solde correspondant aux catégories B, C et D de la Fonction publique poursuivront leur exécution ;
- la prime de qualification à taux fixe sera revalorisée ;
- les conditions d'attribution de pécules à certains officiers quittant le service seront améliorées ;
- le grade d'aspirant sera attribué plus tôt à certains élèves des écoles de formation d'officiers ;
- le système des primes d'attachement est modifié : elles seront versées plus tôt (dès la deuxième année de l'engagement), et leur montant sera augmenté pour les rengagés ; il sera particulièrement intéressant quand le contrat d'engagement aura porté sur un service d'une durée totale de dix ans ;
- une aide pécuniaire sera accordée dans les cas de mutation d'office perturbant anormalement les conditions de la vie familiale ou du logement.

Enfin, il convient d'ajouter que le prêt des appelés sera, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974, porté à 2 F (rappelons qu'il était, en juillet 1971, de 0,75 F, et qu'il est passé en juillet 1972, à 1,40 F, puis en juillet 1973, à 1,75 F).

Rappelons, après avoir signalé cette mesure portant sur l'amélioration des conditions d'accomplissement du service militaire, que l'installation du chauffage central dans les casernements se poursuit, comme il est prévu par le titre V des divers budgets.

Il y a là, certes, un effort d'ensemble, auquel il faut rendre hommage, pour améliorer la situation matérielle des militaires ; sans pouvoir être qualifié de très considérable, il s'inscrit dans une continuité et manifeste une volonté de l'État. Mais la « condition militaire » n'est pas seulement fonction d'un système de rémunérations et de conditions matérielles de vie. Elle dépend également de la « considération » que l'opinion porte à l'Armée. Or, dans un trop grand nombre de cas, on a l'impression que l'Armée est mise « à part », qu'elle se sent « à part » de la Nation, et que les Français, qui ne voient pas avec évidence les menaces qui pèseraient sur la France, ne comprennent plus très bien l'utilité d'une défense et, plus particulièrement, d'un service militaire.

Dans un souci de revalorisation de la condition militaire, votre Rapporteur estime qu'il faut que l'Armée, aidée, dès avant que les jeunes gens soient appelés au service, par un effort d'information *auprès des familles et des établissements scolaires*, puisse intensifier son action pour généraliser le *nouveau style de commandement* que rend possible la réforme du règlement du service général. Tout particulièrement dans les unités formées en majorité d'appelés, il permet un échange de bas en haut et de haut en bas, avec beaucoup plus de souplesse que l'ancien système, trop rigide.

Nous pensons que l'essentiel de l'opinion des Français sur leur Armée et de la considération qu'ils lui accordent, est fondé sur le souvenir de leur service militaire. Ce service, au demeurant, doit être, en même temps qu'une formation de combattants, une information et une orientation civique. Plus que jamais, et par tous les moyens, doit donc s'établir, dans le cadre de la discipline, un dialogue entre l'appelé et l'Armée, qui ne soit pas un dialogue de sourds.

Les améliorations de la vie quotidienne sont un des éléments à réaliser par priorité, mais aussi, et autant, convient-il de donner aux appelés du contingent le sentiment que le service reste universel, et doit avant tout être une instruction permanente et continue.

Ce vœu ne peut être réalisé qu'au prix de financements plus importants, tendant tous finalement à *accroître les titres III* des différents budgets, et tout particulièrement celui de la section « forces terrestres ». Ce problème est un des principaux qui se présente à l'esprit si l'on veut rendre à l'Armée sa place dans une Nation avec laquelle elle serait de nouveau capable de dialoguer.

Tout compte fait, s'agit-il là d'une affaire uniquement financière ? La question n'est-elle pas, en réalité, située beaucoup plus haut, au niveau même des obligations de la Défense nationale, dont le service militaire doit rester une des expressions les plus accessibles à tous ?

D'ailleurs, ce n'est pas du tout seulement à travers le service militaire des appelés que l'Armée pourra voir sa condition relevée : les rapporteurs des budgets des sections des Armées ont tous l'occasion de souligner, chacun dans sa spécialité, le problème difficile de la qualité de vie des militaires d'active, officiers, sous-officiers et engagés. Le présent rapport, lui-même, n'y manque pas en ce qui concerne la Gendarmerie.

Peut-être ces problèmes trouveront-ils un début de solution dans un meilleur équilibre des pourcentages respectifs des titres III et V à l'intérieur du budget. Peut-être faudra-t-il traduire dans les chiffres le fait qu'une armée, même relativement riche en matériels et en armements, ne peut servir efficacement ces derniers et, partant, avoir droit à la considération du pays, que si elle a les moyens financiers nécessaires pour que ses personnels accomplissent leur tâche dans des conditions matérielles et morales correspondant à la responsabilité qu'ils assument.

\*  
\*\*

Sous le bénéfice de ces observations et sous la réserve des vœux qu'elle exprime, votre commission vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits figurant à la Section commune et à la section « Gendarmerie » du budget des Armées pour 1974.

# ANNEXES

## ANNEXE I

**Tableaux de répartition des coûts  
correspondant au budget de programme de la Gendarmerie métropolitaine.**

(En millions de francs.)

	1973	POURCENTAGE	1974	POURCENTAGE	DIFFÉRENCE
<b>a) Crédits de paiement :</b>					
Rémunérations et charges sociales .....	1.981,2	75,7	2.282,2	74,9	+ 301,1
Vie courante .....	189,8	7,3	223,9	7,3	+ 34,1
Entraînement .....	142,7	5,4	179,3	4,7	+ 36,1
Matériels .....	112,7	4,3	144,6	4,8	+ 31,9
Infrastructure .....	190	7,3	217,7	8,3	+ 27,7
<b>Totaux .....</b>	<b>2.616,4</b>	<b>100</b>	<b>3.047,8</b>	<b>100</b>	<b>+ 431,4</b>
<b>b) Autorisations de programme (titre V) :</b>					
Matériels .....	133,6	33,5	132	31	— 1,6
Infrastructure .....	266	66,5	292,7	69	+ 26,7
<b>Totaux .....</b>	<b>399,6</b>	<b>100</b>	<b>424,7</b>	<b>100</b>	<b>+ 25,1</b>

## ANNEXE II

**Tableau des effectifs de la Gendarmerie au 1<sup>er</sup> juillet 1973.**

	BUDGET			RÉALISÉS		
	Officiers	Sous-officiers	Hommes du rang	Officiers	Sous-officiers	Hommes du rang
Métropole .....	1.951	62.077	»	1.926	61.587	»
FFA et Berlin .....	27	575	»	31	772	»
Outre-mer .....	75	2.299	»	79	2.216	»
Auxiliaires outre-mer .....	»	477	»	»	449	»
Contingent .....	»	78	2.522	»	81	1.993
Personnels féminins .....	»	»	25	»	(a) 7	22
<b>Total de la section Gendarmerie.</b>	<b>2.053</b>	<b>65.506</b>	<b>2.547</b>	<b>2.036</b>	<b>65.112</b>	<b>2.015</b>
<i>Rudgts particuliers :</i>						
Gendarmerie maritime :						
Gendarmerie .....	23	834	»	20	(b) 888	»
Contingent .....	»	3	97	»	»	60
Gendarmerie de l'Air :						
Gendarmerie .....	15	770	»	15	758	»
Contingent .....	»	8	272	»	»	93
Hors budget .....	89	554	»	74	471	»
Hors cadre .....	»	»	»	4	30	»

(a) Stagiaires à l'École des personnels féminins de l'Armée de Terre à Dieppe.

(b) Dont 58 employés en position hors budget (Marine marchande).

Le budget 1973 prévoyait qu'une partie des créations serait réalisée progressivement au cours de l'année: l'effectif réalisé au 1<sup>er</sup> juillet correspond à l'effectif moyen prévu.

## ANNEXE III

CONTENU PHYSIQUE DE LA III <sup>e</sup> LOI-PROGRAMME		RÉALISATIONS effectuées au 31 décembre 1973 (livraisons 1971 à 1973)
Désignation des matériels principaux	Commandes prévues	
<i>Matériels radio-électriques :</i>		
E.R. T.M.F. 623 B fixes et mobiles .....	8.900	5.600
E.R. T.M.F. 663 B moto .....	1.800	800
E.R. genre T.M.F. 603/673 .....	650	90
E.R. T.R. P.P. 11 .....	2.000	1.000
E.R. T.R. P.P. 13 .....	590	180
E.R. T.R. V.P. 213 .....	457	230
E.R. à BLU fixes et mobiles (outre-mer + métropole)	1.285	391
<i>Transports et autres véhicules :</i>		
— Matériels majeurs :		
V.B.R.G. (VXB Berliet) .....	230	12
Hélicoptères Alouette III .....	6	3
Avions .....	0	6
Vedettes de haute-mer .....	4	2
Vedettes côtières .....	(1) 31	(2) 4
— Véhicules de services courants :		
Motocyclettes .....	2.178	846
Voitures routières .....	7.569	4.979
Véhicules de transport en commun .....	266	159
Véhicules utilitaires .....	2.042	638
<i>Armement - Munitions - Optique et divers :</i>		
Armes individuelles .....	60.000	12.000
Armes collectives .....	1.200	200
Munitions d'instruction .....	>	60 %
A/S (A.N.P. 51 M 53) .....	65.000	36.000
Optique et divers .....	>	46 %
<i>Matériels techniques :</i>		
Alcootests .....	4.200.000	2.200.000
Cinémomètres .....	220	110
Traffipax .....	310	170
Autres matériels de sécurité routière .....	>	60 %
Machines de bureau .....	23.000	11.000
Équipements de police judiciaire .....	>	75 %
Appareils photographiques .....	2.200	1.500
Divers (instruction, etc.) .....	>	80 %

1) Vedettes de 9 mètres.

(2) Vedettes de 14 mètres (en substitution des vedettes de 9 mètres à compter de 1973, en raison de l'extension de la limite des eaux territoriales).

La loi de programme prévoyant l'emploi d'autorisations de programme en commande de matériels, il est normal, pour certaines commandes à délai d'exécution assez long, de ne trouver au niveau des réalisations des trois premières années, définies par les livraisons, qu'un pourcentage réduit du programme quinquennal.

## ANNEXE IV

### Réalisations immobilières des trois premières années de la loi de programme.

Au cours du III<sup>e</sup> Plan militaire, la Gendarmerie envisageait le financement de 7.500 unités-logements (UL) (1) (2).

Dans le cadre des trois années de la loi programme, les réalisations immobilières s'établissent comme suit :

ANNÉES	NOMBRE D'UL PRÉVUES à l'origine	NOMBRE D'UL RÉALISÉES
1971.....	(2) 1.139	(2) 1.087
1972.....	(2) 1.312	(2) 1.220
1973.....	1.636	1.725

(1) Unité-logement (UL) : logement plus sa quote-part des locaux de service et techniques.

(2) La distorsion qui existe par rapport à l'état d'avancement fourni en 1972 s'explique par :

- a) le fait qu'il avait alors été tenu compte du chapitre 54-51/02 (ex. 54-82) relatif aux acquisitions, lequel s'est révélé à l'usage ne concerner pratiquement que des acquisitions foncières ;
- b) le résultat définitif maintenant connu de la gestion 1971 ;
- c) les hausses économiques.

## ANNEXE V

### Activité du S.I.R.P.A. en 1973.

#### RÉPONSE :

Le bilan des activités du premier semestre reflète les efforts accomplis dans le domaine de l'Information et des Relations publiques.

Les prévisions pour la fin de l'année ne peuvent intégrer les activités liées de près à l'actualité.

#### I. — REUNIONS DE TRAVAIL

Les réunions de travail, organisées en 1971 et 1972, entre officiers de l'état-major du S.I.R.P.A., officiers de Relations publiques des trois Armées et représentants locaux du Commandement territorial et opérationnel, ont repris en 1973.

Trois réunions se sont déroulées durant le premier semestre :

- Strasbourg (3-4 mai)
- Bordeaux (29-30 mai)
- Toulon (26-27 juin).

Une quatrième rencontre doit se tenir à Rennes, dans le courant de septembre.

#### II. — SÉMINAIRE

Un séminaire d'étude, regroupant la majeure partie des officiers du S.I.R.P.A., doit se tenir début octobre à Biarritz.

#### III. — PARTICIPATION DES ARMÉES AUX EXPOSITIONS ET SALONS

Manifestations les plus importantes :

- Salon nautique (janvier);
- Salon de l'agriculture (mars);
- Foire « Promo-Loisirs » à Marseille (avril);
- Foire de Paris (avril);
- Foire de Bordeaux (mai);
- Salon du Bourget (mai);
- Salon du Cheval (mai);
- Exposition de Satory (juin);
- Salon aéronautique et spatial, de Toulouse (juin);
- Salon de l'enfance (octobre-novembre).

Organisation en juillet et août par la Marine nationale d'une tournée des plages de France, parcourues également par les cars « Information » de l'Armée de l'Air.

Réalisation de journées des Armées, à l'occasion de nombreuses foires régionales.

#### IV. — VISITES D'INFORMATION A L'INTENTION DES JOURNALISTES

Parmi les plus importantes au niveau national :

- Séjour dans l'Armée de Terre (janvier);
- Séjour dans les Armées, afin de suivre les Manceuvres nationales « Manat 73 » (juin);
- Plateau d'Albion et l'Île-Longue (juin);
- Centre Opérationnel des Armées, Paris (juillet).

#### V. — VOYAGES D'INFORMATION DANS LES ARMÉES A L'INTENTION DE GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

*Réalisés :*

- Membres de la magistrature (janvier);
- Enseignants du secondaire (février);
- Ministère des cultes; catholique, protestant, et israélite (mars);
- Les Écoles normales supérieures (avril);
- Le monde du spectacle (juin);
- Les instituteurs de la région parisienne (juillet).

*Prévus :*

- Hauts fonctionnaires et élus de la région parisienne (octobre);
- Parlementaires (novembre);
- Inspecteurs d'Académie (décembre);
- E.N.A. (Option Défense nationale) (décembre).

#### VI. — LES JOURNÉES « PORTES OUVERTES » ET LES CONFÉRENCES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

De plus en plus, les formations militaires ouvrent leurs portes afin d'informer le public sur les conditions d'exécution du service militaire.

Les conférences d'information sur le Service national, au sein des établissements scolaires, se sont poursuivies normalement au cours du premier trimestre, mais ont dû partiellement être ajournées, surtout à Paris, en raison de l'agitation provoquée par le problème des sursis.

#### VII. — GALAS CINÉMATOGRAPHIQUES

Projections de films militaires :

- Paris (cinéma l'Ermitage), en juin;
- Vichy, en septembre.

Du 9 au 31 juillet, s'est tenu à Versailles, le VI<sup>e</sup> Festival international du film et de la photographie militaires. Le S.I.R.P.A. faisait partie du comité d'organisation. L'E.C.P.A. a présenté 4 films et l'O.R.T.F. 2 émissions d'une durée totale de trente minutes.

Cette année, la population versaillaise a été associée au Festival par une plus grande ouverture aux séances de projection et par la présentation d'unités sur la place d'Armes (Carrousel de la garde Républicaine, chuteurs opérationnels, sapeurs-pompier de Paris) et le concours de musiques militaires.

## VIII. — PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE

— Films .....	90
— Reportages cinématographiques .....	30
— Reportages photographiques .....	640

## IX. — PRODUCTIONS ÉCRITES

### A. — DOSSIER D'INFORMATION

A été publié dans le courant du premier semestre : « l'Aéronautique navale ».

### B. — NOTES D'INFORMATION

- Le Nouveau service militaire.
- Le Service d'information et de relations publiques des Armées.
- La promotion sociale (en cours d'impression).

### C. — NOTES D'INFORMATION AUX CHEFS DE CORPS

Quatre numéros ont été publiés durant le premier semestre :

- Les travaux du C.S.F.M.
- Le budget de la Défense nationale.
- Conscription, Armée de métier et sursis.
- Sélections mensuelles photographiques.

### D. — BULLETIN D'INFORMATION DANS LES ARMÉES (B.I.A.)

Destiné à informer la Nation sur les activités hebdomadaires des Armées dans les différentes régions militaires, aériennes et maritimes, le B.I.A. est diffusé surtout à la Presse ainsi qu'aux états-majors, Attachés militaires (français et étrangers), Ministères Assemblées.

### E. — T.A.M. ET F.A.F.

Production inchangée (15.000 pour F.A.F. et 151.000 pour T.A.M.).

### F. — LIVRE BLANC SUR LE PLAN « CLÉMENT MAROT »

Près de 7.000 exemplaires ont été diffusés aux états-majors, à la Presse, aux organismes civils de transporteurs aériens, aux préfetures, afin d'expliquer le rôle important joué par l'Armée de l'Air lors de la grève des « aiguilleurs du ciel ».

### G. — DIFFUSION PAR LE S.I.R.P.A.

De nombreuses brochures ont été diffusées par les soins du S.I.R.P.A.

Parmi les plus importantes :

- Livre Blanc sur la Défense nationale (Tome II) : 40.000 ex.
- Le Larzac en question.
- Le Plan naval.
- Le Livre blanc sur les Expériences nucléaires dans le Pacifique.
- Le sursis en question « Injustice ou Privilège ? ».
- Plaquettes sur les carrières et Ecoles militaires, etc.

### X. — CAMPAGNE D'INFORMATION

Loi modifiant le Code du service national (reports d'incorporation).

### PRÉVISIONS POUR 1974

Comme les années précédentes, l'action du S.I.R.P.A. reposera sur 4 grands supports :

- Voyage de relations publiques.
- Productions écrites, photographiques et cinématographiques.
- Campagne d'information.
- Expositions, salons, foires.

### VOYAGES DE RELATIONS PUBLIQUES

Outre les voyages organisés au sein même du S.I.R.P.A. (réunions de travail, séminaire, etc.), un certain nombre de manifestations se dérouleront tout au long de l'année :

- *A l'échelon national :*
- Voyages au profit des journalistes de la presse parlée, écrite, et audiovisuelle.
- Voyages de deux jours à l'attention de certains parlementaires.
- Voyages de trois jours au profit des groupes socio-professionnels.

Afin de leur donner une couverture et une audience nationale, il pourra être envisagé un rassemblement à deux échelons :

- au niveau de Paris, regroupant les délégués et représentants nationaux des groupes concernés ;
- au niveau des O.R.P., regroupant les représentants départementaux.

— *A l'échelon régional :*

En coordination avec l'état-major, les O.R.P. pourront organiser dans leur région des voyages d'information plus nombreux et de durée plus courte.

### PRODUCTIONS ÉCRITES ET CINÉMATOGRAPHIQUES

Le S.I.R.P.A. continuera à produire un certain nombre de revues (T.A.M., F.A.F...) ainsi que plusieurs films d'information.

En outre, les publications écrites (B.I.A., notes et dossiers d'information, Livres blancs, etc.) permettront au S.I.R.P.A. de serrer de près les événements et de répondre aux problèmes posés dans la Nation. Il est prématuré d'en préciser la nature.

#### CAMPAGNE D'INFORMATION

Toutes les opérations conduites habituellement par les formations militaires seront reprises (Portes ouvertes, cérémonies dans les agglomérations dépourvues de garnison, bivouacs).

Une journée nationale des Armées est à l'étude.

Une action en direction des élus locaux, de l'Education nationale et de la jeunesse sera maintenue afin d'informer la Nation sur la Défense et le Service national. A cet effet, conférences, projections de films, débats télévisés, voyages, serviront de support à de telles campagnes.

#### EXPOSITIONS — SALONS — FOIRES

Les Armées continueront leur effort d'information en présentant de nombreux sujets d'attraction lors des expositions et foires régionales.

Cette participation donne entière satisfaction et ne peut que croître dans les années à venir.